



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Industrie Pharmaceutique



Arrêté n° 10 du 2 Dhou EL Kasse 1447 Correspondant au 19 AVR 2026
Portant désignation des membres du comité d'experts multidisciplinaires
chargé d'émettre un avis sur la liste des médicaments essentiels

Le ministre de l'industrie pharmaceutique,

- Vu la loi n°18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018, modifiée et complétée, relative à la santé, notamment son article 217 ;
- Vu décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 19-190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 03 juillet 2019, modifié et complété, fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale des produits pharmaceutiques ;
- Vu le décret exécutif n° 21-82 du 11 Rajab 1442 correspondant au 23 février 2021 relatif aux établissements pharmaceutiques et les conditions de leur agrément ;
- Vu le décret exécutif n°21-224 du 12 Chaoual 1442 correspondant au 24 mai 2021 fixant les modalités d'établissement de la liste des médicaments essentiels, notamment son article 13 ;
- Vu le décret exécutif n° 25-187 du 17 Moharram 1447 correspondant au 13 juillet 2025 fixant les attributions du ministre de l'industrie pharmaceutique.

Arrête :

Article 1^{er}. en application des dispositions de l'article 13 du décret exécutif n° 21-224 du 12 Chaoual 1442 correspondant au 24 mai 2021 susvisé, sont désignés membres du comité d'experts multidisciplinaires chargé d'émettre un avis sur la liste des médicaments essentiels, pour une période de trois (3) ans, renouvelable une (1) seule fois, Mmes. et MM.:

- **Amar TEBAIBIA**, représentant du ministre chargé de l'industrie pharmaceutique, Président ;
- **Naguib Benyelles**, représentant du ministère de la défense nationale ;
- **Merzak Gharnaout**, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- **Zhira SALHI**, représentante du ministre chargé de la sécurité sociale ;
- **Manar Debbache**, chargée de la veille stratégique au ministère de l'industrie pharmaceutique ;
- **Amira Rima Cherouati**, représentante de l'agence nationale de sécurité sanitaire ;
- **Cherif DELIH**, représentant de l'agence nationale des produits pharmaceutiques ;
- **Imene Bendaoud**, représentante du centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance ;
- **Selma Djilani**, représentant de l'institut Pasteur d'Algérie ;
- **Hassina CHENOUI**, représentante de la pharmacie centrale des hôpitaux ;
- **Nassim Saadia Malek**, représentant de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés ;
- **Zoubida MESSABIS**, représentante de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés ;
- **Mohammed Sadek Guemmoudi**, représentant du conseil national de déontologie médicale des médecins ;
- **Habib Khadir**, représentant du conseil national de déontologie médicale des pharmaciens ;
- **Benaouda Kalkoul**, représentant du conseil national de déontologie médicale des médecins-dentistes ;
- **Malika Bousselma**, praticienne médicale ;
- **Hacen Mahfouf**, praticien médical ;
- **Nacim Zaoui**, praticien médical ;
- **Dhabia Allouda**, praticienne médicale ;
- **Samir Ladj**, praticien médical ;
- **Sarah Mehnaoui**, Pharmacienne Hospitalière ;
- **Fahima Lakhal**, Pharmacienne Hospitalière ;



- **Wassila Laasnouni**, Pharmacienne Hospitalière ;
- **Imene Hazout**, Pharmacienne ;
- **Manel Boufenaya**, Pharmacienne galéniste ;
- **Soumeya Bahloul**, Pharmacologue ;
- **Oumhani Laafri**, pharmaco-économiste.

La composition du comité sera complétée ultérieurement par le représentant du secteur concerné, dès sa désignation par l'autorité dont il relève.

Art.2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le *2 Dhou El Kade 1447* correspondant au **19 AVR 2026**

Ouacim KOUIDRI

